

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 27 mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

M. D. Landry

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

M. Harvey

L'hon. M^{me} M. Wilson

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

TOURISME

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Austin

L'hon. M. Higgs

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Austin

L'hon. M^{me} M. Wilson

FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

EAU

M. K. Arseneau

L'hon. M. Carr

TOURISME

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Fitch

[Traduction]

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, en tant que chef de l'opposition officielle par intérim, je tiens à présenter mes sincères condoléances au député de Moncton-Nord-Ouest et ministre des Finances. Je sais qu'il n'est pas facile de perdre un proche parent comme un père, une mère, un frère, une soeur ou un enfant, et je parle en connaissance de cause. Seul le temps apaise la douleur. Merci, Monsieur le président.

[Original]

Monsieur le président, mon collègue de Restigouche-Ouest a commencé à parler de ce sujet hier, mais nous ne sommes pas allés très loin dans ce dossier et nous n'avons pas vraiment obtenu une réponse. Ma question s'adresse au premier ministre : Comment avez-vous déterminé quels travailleurs essentiels recevraient un supplément de revenu et lesquels n'en recevraient pas?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Le gouvernement fédéral a énoncé certains critères. Le supplément de revenu visait les personnes qui gagnent 18 \$ l'heure ou moins, et nous voulions nous assurer qu'il s'agissait effectivement d'employés des services publics qui nous avaient aidés à traverser la crise, c'est-à-dire les gens qui en avaient le plus besoin. Comme je l'ai dit hier, sans ces personnes, nous n'aurions pas été en mesure d'aplatir la courbe comme nous l'avons fait, et, selon nous, il fallait leur manifester de la reconnaissance.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, je peux reconnaître que c'était un critère mis en place par le fédéral, mais je pose la question suivante au ministre : Ne revenait-il pas aux provinces de prendre la décision?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Absolument, Monsieur le président. Gouverner consiste à faire des choix. Les gens du fédéral nous ont fourni les critères, et nous avons travaillé en

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fonction de ceux-ci pour choisir les employés des services publics de la province dont le salaire était inférieur au seuil de revenu visé et qui, selon nous, avaient redoublé d'efforts. Il s'agit du personnel des services de soutien à domicile et des foyers de soins ainsi que des personnes travaillant dans les refuges d'urgence et dans les établissements destinés aux victimes de violence familiale. Il s'agit du personnel de première ligne qui a fourni un appui, et nous pensions qu'il fallait lui manifester de la reconnaissance à cet égard.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, le gouvernement a-t-il fait une évaluation du travail réel effectué par les travailleurs de première ligne et du stress qui y est associé, ou s'agit-il essentiellement d'une décision financière pour nous assurer de n'avoir à utiliser que des fonds fédéraux? Était-ce une façon de s'assurer qu'aucune part de fonds provinciaux ne soit incluse dans le programme? Est-ce la raison pour laquelle le premier ministre n'intervient pas en faveur des travailleurs essentiels dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite et dans d'autres milieux?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Tout d'abord, je pense que les personnes que nous avons choisies méritent tout à fait une aide du genre. Bien franchement, ce sont elles qui nous ont permis de traverser l'épreuve qui nous frappait. Cela n'a rien à voir avec une décision financière. Il s'agissait, pour nous, d'affecter des fonds de la meilleure façon possible afin de manifester de la reconnaissance envers les gens qui nous ont permis de traverser la crise.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi le ministre nous dit que certaines personnes ont été choisies. L'expression le dit, ce sont des services essentiels. Je pose encore une fois la question au ministre : Quels sont les critères qui ont été établis pour déterminer quelles personnes étaient plus essentielles que les autres? Voilà ma question.

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Il est question du personnel des services de soutien à domicile et des foyers de soins. Il s'agit des personnes qui ont contribué à la gestion de crise. Il s'agit des personnes qui, chaque jour, ont travaillé en première ligne auprès de la population du Nouveau-Brunswick et qui se sont exposées à des risques. Voilà les critères que nous avons utilisés.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Quels critères permettent d'évaluer qu'une personne est plus à risque qu'une autre? Regardons les travailleurs dans les épiceries. Ils sont constamment en contact avec les gens qui vont faire leurs emplettes. Il y a les travailleurs dans les hôpitaux. Ce sont des employés de première ligne. Il y en a bien des sortes. Comment le gouvernement a-t-il fait pour déterminer lesquels de ces travailleurs étaient plus essentiels que les autres?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je pense qu'il est aussi important de souligner que nous aidons les travailleurs du Nouveau-Brunswick de bien d'autres façons. Nos bureaux de TravailNB offrent actuellement des services. Nous travaillons tous les jours avec les employeurs pour qu'ils disposent des moyens pour soutenir la main-d'oeuvre afin de pouvoir reprendre leurs activités et rouvrir.

En ce qui a trait à la question du député d'en face, nous parlions des travailleurs de première ligne qui sont rémunérés aux frais des contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous avons estimé qu'ils devaient être rétribués pour le travail de première ligne qu'ils accomplissent chaque jour afin que, comme je l'ai clairement dit hier, nous aplatissons effectivement la courbe. En fait, nous sommes allés plus loin. Nous avons éliminé la courbe. Si nous continuons ainsi, que nous travaillons et que nous manifestons de la reconnaissance envers les travailleurs de la province qui ont rendu possible notre situation actuelle, nous continuerons d'aplatir la courbe, Monsieur le président.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, j'irai un petit peu plus loin que ce que vient de dire le ministre. Je veux parler des travailleurs à temps partiel, qui travaillent en remplacement des personnes qui sont tombées d'épuisement. Comme je l'ai dit hier, certaines de ces personnes sont devenues extrêmement angoissées, car, avec le temps, elles ne savaient pas trop à quoi s'attendre à travailler jour après jour. Comme je l'ai dit, il y a des personnes dans le système qui n'ont pas pu aller jusqu'au bout avant la fin de la pandémie. Les travailleurs à temps partiel qui les ont remplacées ont-ils été considérés dans cette équation?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, j'aimerais poser aux parlementaires du côté de l'opposition la question suivante : Y a-t-il quelque chose qui leur a déplu dans la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

liste que nous avons établie? Ne pensaient-ils pas qu'il fallait manifester de la reconnaissance envers les travailleurs concernés? Il reste que, au bout du compte, il s'agit de personnes qui travaillaient en première ligne pour que les personnes les plus vulnérables soient protégées dans notre société. Nous pensions que les travailleurs devaient être rémunérés en conséquence. C'est aussi simple que cela.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, si j'étais assis de l'autre côté de la Chambre, peut-être que je trouverais que c'est une équation facile. La question que je pose encore, ce n'est pas pour dire que le gouvernement n'a pas aidé les travailleurs. C'est pour savoir pourquoi il a ignoré certains d'entre eux et pourquoi il n'a tout simplement pas aidé tous les travailleurs qui étaient en première ligne ou qui offraient des services essentiels.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à mon avis, nous finirons probablement par tenir le même débat tout au long de la phase de rétablissement liée à la pandémie. La mesure s'appliquera aussi aux nombreuses entreprises de la province en ce qui a trait à la façon dont nous favoriserons leur reprise d'activités. En ce qui concerne les professionnels de la santé qui s'occupent en fait des personnes vulnérables, certains des secteurs qui dépendent de collectes de fonds ou d'autres types de soutien et les traitements et salaires établis par le gouvernement fédéral relativement aux critères... Nous savons aussi que de la reconnaissance a déjà été témoignée envers des gens du secteur privé, des employés de commerces de détail, pour leur travail pendant la pandémie. Les employés d'épicerie en sont un exemple. Les exploitants privés leur ont déjà témoigné de la reconnaissance.

Nous pouvons choisir sélectivement et nous pouvons nous perdre dans les subtilités et les cas particuliers. Toutefois, la question restera d'actualité. Dans l'ensemble, je pense que, en fin de compte, nous devons veiller à offrir le bon régime de rémunération là où il le faut tout en tenant compte de la façon dont nous le financerons dans l'avenir. Comment établirions-nous un équilibre à cet égard pour que la vie des gens au Nouveau-Brunswick puisse reprendre son cours, Monsieur le président?

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, vu que le premier ministre est debout, je veux lui poser la question suivante : Savait-il que le fait d'avoir 18 \$ l'heure aurait un effet sur les travailleurs et les travailleuses de garderie et sur ceux des foyers de soins, parce qu'il gagne un petit peu plus que cela?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous n'avons pas établi les critères. Le gouvernement fédéral les a établis. La situation est telle que, même si le personnel gagnait 18 \$ l'heure... Heureusement, dans nos foyers de soins, le salaire moyen est bien plus élevé que cela. Ainsi, le personnel en question n'était pas admissible au programme fédéral. Un grand nombre de programmes fédéraux sont annoncés et, comme je l'ai dit, ces programmes seront certainement appliqués partout où ils pourront le mieux répondre aux besoins de la province. Les programmes visent l'ensemble des entreprises. Comme je l'ai dit, j'imagine que nous continuerons à mener des discussions sur qui est admissible et qui ne l'est pas.

Tôt dans le processus, nous avons lancé un programme qui visait à combler l'écart en attendant que l'argent soit disponible pour les gens qui avaient perdu leur emploi. Nous avons apporté de l'aide grâce à notre propre programme à hauteur de 40 millions de dollars ou une somme de cet ordre. Il s'agissait d'un programme que la province a elle-même instauré. Il y aura des programmes auxquels nous participerons, et il y aura des fois où nous composerons simplement avec les programmes fédéraux tels qu'ils sont.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, je remercie le premier ministre pour sa réponse, mais un fait demeure : Comme il l'a sûrement dit dans sa réponse, la province peut-elle ajouter un supplément de salaire? Je comprends les critères du fédéral, mais voici ce que je veux savoir présentement : D'autre argent que celui du fédéral a-t-il été utilisé pour poursuivre ce programme? Si j'ai bien compris le premier ministre, ce n'est pas le cas ; est-ce exact?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Selon moi, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce ne sera pas chaque programme que le gouvernement fédéral met en oeuvre qui constituera un programme prioritaire pour la province. Je vais donner quelques exemples au sujet des programmes d'infrastructures pour essayer de faire valoir ceci : Pouvons-nous avoir plus de latitude pour dépenser l'argent dans des secteurs où il nous faut effectivement en dépenser? Que ce soit dans les services hospitaliers ou dans la construction ou l'entretien de bâtiments provinciaux, peu importe, il s'agit de projets pour lesquels nous avons prévu des dépenses. Voilà l'argument que j'ai utilisé pendant mes réunions à l'échelle fédérale, c'est-à-dire qu'il nous faut plus de souplesse afin d'utiliser les fonds fédéraux pour des projets qui nous sont nécessaires. Bon, de tels projets permettent de créer des emplois, ce que nous cherchons à faire, mais, Monsieur le président, nous aurions ainsi dans l'avenir

Questions orales

plus de souplesse pour ce qui est de payer les coûts d'entretien des biens qui doivent être remis en état ou réparés ou les coûts de construction.

Le fait de construire des infrastructures dont nous n'avons pas vraiment besoin est un problème de longue date. Donc, au bout du compte, nous devons payer dans les années à venir les infrastructures dont nous aurons effectivement besoin, nous n'aurons pas les fonds nécessaires. Si nous pensons à l'année prochaine et à la suivante, Monsieur le président, où en seront les paiements de transfert? Qui sait? C'est la préoccupation.

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, toutes mes condoléances au député de Moncton-Nord-Ouest et au député de Saint John-Est à l'occasion du décès de leur mère. Il s'agit d'une période très difficile, et ils ont toute ma sympathie.

La réponse à la COVID-19 a été et continuera d'être menée sur deux fronts, soit la protection de la santé publique et la reprise économique. Au cours des deux derniers mois, nous, du côté de l'opposition officielle, avons fait de nombreuses suggestions au gouvernement actuel au sujet de la reprise économique. Monsieur le président, nous sommes là pour aider à mesure que nous franchissons les différentes phases de reprise économique dans la province que nous chérissons tous. Comme beaucoup d'entreprises, les restaurants arrivent à peine à survivre. Leurs propriétaires ont dû engager des dépenses pendant la fermeture, et, de surcroît, les restaurants ne peuvent maintenant fonctionner qu'à la moitié ou moins de leur capacité. De plus, les propriétaires ont dû assumer des coûts importants liés aux protocoles de santé publique, car ils ont dû entre autres commander des denrées périssables additionnelles et installer des séparateurs en plexiglas. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont pris les devants à cet égard, Monsieur le président. Le premier ministre interviendra-t-il pour aider le secteur en question? Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il semblerait qu'il y a de nombreuses définitions du terme « intervenir ». Même si nous nous trouvons dans une situation sans précédent dans la province, où nous comptons en fait un comité du Cabinet sur la COVID-19 qui réunit les chefs de tous les partis, notamment le Parti libéral... Le comité a été constitué dès le début de la pandémie et il est toujours actif. Toutes les idées proposées au cours des séances de travail ont trait d'une façon ou d'une autre, je suppose, aux suggestions que les caucus ont faites. Voilà le mécanisme qui a été officiellement mis sur pied. Donc, si des suggestions circulent et sont avancées de façon détaillée, je propose qu'elles soient présentées au comité du Cabinet parce que c'est là que nous pouvons en parler.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

En ce qui concerne l'autre aspect, Monsieur le président, je pense avoir mentionné hier que plus de 54 % de nos entreprises avaient complètement repris leurs activités. En ce qui concerne leur réouverture complète, cela peut vouloir dire que ces entreprises font l'objet de restrictions en matière d'achalandage. Je comprends qu'il y ait des restrictions s'il s'agit d'un restaurant ou d'un commerce semblable, mais les propriétaires d'entreprise sont contents de faire des affaires. Pas plus tard qu'hier, je suis allé me faire couper les cheveux, et la dame était tellement contente d'avoir rouvert son salon. Elle avait ouvert les rideaux, et nous portions tous des masques en parlant de nous protéger les uns les autres. J'ai l'impression que les gens avaient hâte de reprendre leurs activités et je m'en réjouis, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé.

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, je comprends bien. Nous sommes élus pour servir à l'Assemblée législative. Nous ne siégeons pas à un comité du Cabinet, mais je suis fier de représenter les gens de Carleton-Victoria et d'exprimer respectueusement au premier ministre certaines des préoccupations dont les propriétaires d'entreprise m'ont fait part. À ce sujet, voici un exemple.

Monsieur le président, les mesures de protection des locataires prennent fin le 31 mai, soit à la fin de la semaine, en fait. Les entreprises qui ont du mal à se relever pourraient avoir besoin de plus de temps pour ce faire et devront peut-être avoir recours au programme d'urgence pour le loyer commercial offert par les gouvernements fédéral et provincial. Le premier ministre envisage-t-il d'intervenir, comme il le dit, afin d'aider les petites entreprises du Nouveau-Brunswick, en repoussant au 31 août la date limite de la protection contre les expulsions pour les baux commerciaux et non résidentiels? La question est très claire.

L'hon. M^{me} M. Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre du Développement économique et des Petites entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, PC) : Je vous remercie de la question, Monsieur le président. En ce qui a trait à l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), le Nouveau-Brunswick a accepté, comme toutes les provinces canadiennes, d'en partager le coût total et d'en faciliter la mise en oeuvre au besoin selon les objectifs d'aide à l'égard des loyers établis au titre du programme. Les provinces assumeront 25 % du coût total.

Le processus de demande en ligne pour l'AUCLC n'a été lancé que le 25 mai ; je comprends donc les préoccupations du député d'en face. Je tiens à mentionner qu'il est encore trop tôt pour savoir combien d'entreprises du Nouveau-Brunswick participeront au programme. Votre question a été prise en compte. Nous vous tiendrons informé dès que possible.

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Merci, Monsieur le président. Ce n'était pas ma question, mais je suis reconnaissant de l'observation au sujet du programme. Je connais bien le programme, Madame la ministre. Toutefois, les mesures de protection pour les locataires

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

prennent fin vendredi, et le gouvernement actuel en est responsable. Voici quelle était la question : Le gouvernement prolongera-t-il les mesures jusqu'au 31 août, Monsieur le président?

Beaucoup de temps a passé depuis que les entreprises ont engagé des dépenses sans qu'aucun flux de revenus ne soit généré, Monsieur le président. Un grand nombre d'entreprises ont des problèmes de flux de trésorerie. Le premier ministre ou la ministre envisagent-ils de reporter le paiement de l'impôt foncier applicable aux entreprises pour accorder à ces dernières plus de temps pour s'acquitter de leurs obligations actuelles, Monsieur le président? Repousseront-ils la date limite de paiement de l'impôt foncier au 31 août?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, par l'intermédiaire d'Opportunités Nouveau-Brunswick, nous avons un système unique grâce au programme de navigateurs d'affaires. L'idée, c'est de travailler avec chaque entreprise pour comprendre la situation réelle. Je sais qu'il est facile de dire que nous devrions repousser ceci, annuler cela et déplacer cela, mais, en même temps, les gens qui travaillent dans les hôpitaux, les foyers de soins ou les écoles veulent aussi être payés. Nous devons trouver une façon de gérer toute la situation. Nous voulons que les entreprises rouvrent. Voici ce que nous ont dit les chambres de commerce : Laissez-nous reprendre nos activités ; nous suivrons les règles et respecterons les directives ; offrez-nous les services dont nous avons besoin.

C'est pourquoi Travail sécuritaire NB a été si prompt à fournir un appui aux entreprises. C'est pourquoi nous leur avons fourni des directives pour qu'elles sachent comment rouvrir et fonctionner de façon sécuritaire. Nous entendons peut-être un autre son de cloche. Au bout du compte, je pense que toutes les entreprises savent que faire des affaires comporte des risques. Elles en paieront le prix, Monsieur le président, au prochain avis d'imposition. Voici ce que nous essayons de dire : Nous ferons en sorte de travailler avec chaque entreprise pour qu'elle puisse rouvrir et échapper ainsi l'année prochaine à une imposition telle qu'il lui soit impossible de poursuivre ses activités.

TOURISME

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. D'abord, j'aimerais aussi prendre le temps de remercier nos travailleurs de première ligne et nos travailleurs essentiels des efforts qu'ils déploient pendant la pandémie actuelle.

Ma question s'adresse au ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Je sais que nous invitons les gens du Nouveau-Brunswick à passer leurs vacances dans la province, ce qui est bien, mais il est impossible que la mesure proposée permette de compenser la perte d'activités commerciales que subira cette année notre industrie touristique. Le ministre



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

peut-il nous donner un chiffre réaliste indiquant l'ampleur des répercussions que subira cette année l'industrie touristique pour ce qui est des pertes d'emplois, des pertes d'activités commerciales et de la diminution du PIB? Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Cela me fait vraiment plaisir de prendre la parole à l'Assemblée législative aujourd'hui en tant que ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture en ce 24^e jour de séance de la troisième session de la 59^e législature. C'est véritablement un plaisir et un honneur pour moi de continuer à servir les gens de Riverview alors que j'en suis à ma 17^e année à titre de député.

Monsieur le président, le dernier chapitre n'a pas encore été écrit en ce qui a trait à la saison touristique au Nouveau-Brunswick. Nous avons pu réorienter la campagne de marketing qui invitait les gens du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Angleterre et d'ailleurs à venir au Nouveau-Brunswick. Nous comptons habituellement sur les gens de ces régions, lesquels viennent en grand nombre visiter les divers sites touristiques de notre province. Nous avons réorienté cette campagne pour mettre l'accent sur la planification de vacances chez nous, au Nouveau-Brunswick, grâce à notre campagne #NBtoujours. Monsieur le président, la campagne a connu vraiment beaucoup de succès compte tenu du fait que de nombreuses personnes ont fourni des observations élogieuses. Merci.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, tous les pays du monde s'emploient à tenir leur population au courant des derniers renseignements concernant la pandémie. L'accès à des renseignements en temps réel est essentiel, surtout lorsque survient une éclosion, et les renseignements peuvent être ventilés en fonction des chiffres et des régions géographiques afin que les gens puissent organiser efficacement leurs activités quotidiennes. Il s'agit d'une façon simple et facile de garder le public au courant des plus récentes données. Par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé un tableau de bord économique où le public peut voir où se situe notre province en matière de croissance et décroissance économiques.

Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement actuel s'engagera-t-il à créer un tableau de bord sur la COVID-19 semblable à celui de la Floride afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient à portée de la main tous les renseignements actuels, pertinents et à jour qui les aideront à prendre des décisions dans leur vie quotidienne pendant la pandémie?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vous remercie de la question. Je comprends qu'il y a différentes façons de mettre à jour les tableaux de bord et j'accorde de l'importance à un tableau de bord qui fournit des renseignements justes et réalistes que les gens peuvent comprendre. Oui, nous nous emploierons à créer le même genre de tableau, et je suis résolu à le faire. Les renseignements dont nous disposons en ce moment indiquent les zones et où nous en sommes dans les différentes régions de la province.

J'aimerais toutefois profiter de l'occasion pour exprimer des préoccupations au sujet d'une des zones, soit la zone 5 dans la région de Campbellton, où nous savons qu'un nouveau cas a été détecté. Nous savons qu'un rassemblement s'est tenu dans la région il y a quelques semaines, et 400 personnes y ont assisté. Comme je l'ai dit hier, l'éloignement physique n'était pas une priorité, et cela me préoccupe beaucoup. Nous élaborerons un plan pour remédier à la situation et nous travaillerons avec le comité sur la COVID-19 pour déterminer la prochaine étape.

Par ailleurs, il importe d'avoir un tableau de bord pour tenir les gens au courant dans l'ensemble de la province, car nous devons être aux aguets et nous devons l'être jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible, Monsieur le président. Merci.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : J'aimerais remercier le premier ministre de la réponse et réitérer à quel point l'initiative est importante. Pour les gens qui nous regardent à la maison, cherchez simplement « Florida dashboard » sur Google et vous verrez exactement comment les renseignements sont présentés dans l'État de la Floride. Je pense qu'un tableau de bord du genre serait très pertinent ici, au Nouveau-Brunswick.

Un autre enjeu lié à la pandémie est, bien sûr, le fait que tellement de gens travaillent à domicile, que ce soit au sein du secteur privé ou du secteur public. Honnêtement, au Nouveau-Brunswick, si vous vivez dans une région urbaine ou semi-urbaine ou dans une grande municipalité, vous avez un accès Internet haut débit de qualité. Malheureusement, beaucoup de gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès au même type de service, et je pense qu'il revient au gouvernement de prendre des mesures incitatives visant l'infrastructure Internet haut débit.

J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement prend des initiatives ou mène des discussions en ce qui concerne l'amélioration de l'accès Internet haut débit pour les employés des services publics qui pourront travailler à domicile dans l'avenir ainsi que pour les employés du secteur privé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} M. Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre du Développement économique et des Petites entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, PC) : Je vous remercie de la question, car elle est très importante, Monsieur le président. Nous reconnaissons en effet qu'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 se traduit par le sentiment croissant d'urgence concernant l'accès à Internet à large bande de qualité.

Avant la pandémie, des travaux étaient en cours dans le cadre d'un projet en deux phases en collaboration avec Xplornet, une entreprise du Nouveau-Brunswick, afin de mettre à niveau le service Internet à large bande dans les régions rurales, comme vous le savez tous. Xplornet achève la phase 1 du projet, et le gouvernement fédéral vient d'approuver l'entente avec le bénéficiaire en ce qui a trait à la phase 2 au titre de l'entente bilatérale intégrée avec Infrastructure Canada, dans laquelle le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 40 millions de dollars et Xplornet, 80 millions de dollars. Quand les deux phases seront achevées, le projet permettra à plus de 83 000 clients résidentiels et 4 700 entreprises d'avoir un meilleur accès Internet à plus haut débit.

Nous continuons à chercher des moyens de mettre à niveau l'infrastructure numérique de la province et d'adopter de nouvelles technologies comme la 5G dans le cadre de notre plan de rétablissement pour la province. Merci, Monsieur le président.

[Original]

FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, parlons du virus fiscal.

En temps de crise, il est impératif pour un gouvernement de soutenir la population, les travailleurs et les entreprises afin d'assurer le bien-être de tous. Chaque année, la population et les entreprises doivent payer leur part d'impôt sur le revenu, afin que nous ayons une capacité collective de bâtir un avenir commun. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec la façon dont notre gouvernement dépense cet argent, nous payons nos impôts, ce qui se transforme en infrastructures, en services, en filet social et en d'autres formes de bien commun.

Or, malheureusement, certaines entreprises choisissent d'envoyer leurs profits ou une partie d'entre eux dans des paradis fiscaux. Ma question est la suivante : Le premier ministre s'engage-t-il aujourd'hui à suivre l'exemple de la France, de l'Écosse, du pays de Galles, du Danemark et de la Pologne afin d'exclure de toute aide gouvernementale toutes les entreprises, incluant celles avec des filiales, basées dans des paradis fiscaux?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je me trompe peut-être, mais les pays que le député a mentionnés sont des pays. Nous sommes une province. Si je comprends bien, il s'agit d'un enjeu d'envergure nationale. Il s'agit d'une politique nationale indiquant comment les compagnies peuvent s'enregistrer pour pouvoir mener des activités dans une région donnée. Donc, j'imagine... Je sais que le sujet a fait l'objet d'une discussion à l'échelle nationale au cours des dernières années. Je sais que le ministre fédéral des Finances a certainement participé à une discussion au sujet des avoirs à l'étranger.

L'argument est valable. Je le comprends, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'une compétence que je peux exercer ici à l'échelle provinciale. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est important de comprendre que chaque compagnie établie dans une province ou dans notre pays doit payer sa juste part d'impôt. Nous sommes tous d'accord à cet égard. Il faut donc se poser la question suivante : Comment pouvons-nous faire en sorte que ces compagnies paient leur juste part d'impôt tout en évitant parallèlement d'être témoins de ce que nous avons observé dans le nord de la province pendant la crise forestière de 2008 où nous avons perdu tant d'entreprises, lesquelles ont quitté...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

EAU

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, si le premier ministre n'exerce pas de contrôle sur l'utilisation qui est faite de l'argent de notre gouvernement au Nouveau-Brunswick, nous avons un autre problème.

Monsieur le président, j'ai le grand privilège de représenter la circonscription de Kent-Nord, qui a sur son territoire le bassin hydrographique de la rivière Richibucto, une rivière importante pour les gens d'Elsipogtog et d'Indian Island. Cette rivière abrite un riche écosystème, dont les meilleures huîtres du monde, et compte des attraits touristiques pittoresques, un secteur de la pêche diversifié et bien plus encore. Lorsqu'il a été élu, le premier ministre a dit que nous devons nous concentrer sur les besoins, et non les désirs, des gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit ici d'un besoin essentiel qui aura des répercussions importantes sur la qualité de l'eau et les possibilités économiques de notre région.

Je soulève la question parce que le système d'épuration des eaux du village de Rexton a grandement besoin d'investissements dans des infrastructures de base — il s'agit d'investissements, et non de dépenses. En investissant à cet égard, nous investissons dans notre avenir, dans notre environnement et dans la base de notre économie. Rexton



Questions orales

apportera sa contribution. Le gouvernement fédéral reconnaît le besoin. Le premier ministre s'engagera-t-il maintenant à faire en sorte que l'investissement de base soit considéré comme un besoin?

L'hon. M. Carr (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de la question. Nous reconnaissons tous la valeur des infrastructures de gestion des eaux et des eaux usées. C'est pourquoi notre gouvernement, quand nous sommes arrivés au pouvoir à la fin de l'automne 2018, a tout particulièrement veillé à ce que les projets d'infrastructure de gestion des eaux et des eaux usées figurent en tête des priorités, Monsieur le président. Nous n'avons pas investi dans des projets qui n'assuraient pas à nos collectivités un avenir sûr et en santé. Cela dit, quand nous avons établi cette simple priorité, nous nous sommes assurés que les collectivités de notre province dont les besoins étaient les plus criants étaient mieux prises en compte.

Monsieur le président, j'ai donc rencontré le maire et les gens de l'administration de Rexton. Nous comprenons leurs besoins, mais il y a beaucoup d'autres besoins qui ont été mis de côté depuis de nombreuses années dans la province parce que les finances ont plutôt servi à satisfaire les désirs qu'à répondre aux besoins. Nous continuerons de répondre aux besoins, et la gestion des eaux et des eaux usées figure en tête des priorités.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

TOURISME

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux faire référence à l'annonce d'un investissement de 25 millions de dollars faite par la province de Terre-Neuve-et-Labrador et à celle faite il y a quelques semaines par l'Île-du-Prince-Édouard. Ces annonces visaient le secteur touristique. Le Nouveau-Brunswick offrira-t-il à nos exploitants d'entreprises touristiques une aide conçue spécifiquement pour l'industrie du tourisme? Je parle d'une aide au-delà des programmes de prêts, qui ne feront que créer davantage de dettes. Le Nouveau-Brunswick viendra-t-il en aide à nos exploitants d'entreprises touristiques, comme l'a fait Terre-Neuve-et-Labrador?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis vraiment ravi que vous ayez pu revenir au porte-parole en matière du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour qu'il puisse poser sa deuxième et peut-être sa troisième question.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, le personnel du ministère, tout comme moi, travaille très assidûment avec les exploitants ici, au Nouveau-Brunswick. Nous avons lancé un appel téléphonique hebdomadaire pour connaître exactement ce dont les gens du secteur touristique ont besoin. Ils sont préoccupés. Nous savons que ce sera un été très, très difficile. Cela ne fait aucun doute. Nous travaillons toutefois avec les parties prenantes, encore une fois, afin de leur donner des renseignements sur les programmes fédéraux et les programmes qui sont offerts par l'intermédiaire d'ONB dans la province et de voir si ces programmes répondent à leurs besoins.

Cependant, Monsieur le président, comme je l'ai dit en réponse à la première question qui m'a été posée, le dernier chapitre n'a pas été écrit en ce qui a trait au secteur touristique de la province. Nous avons réalisé des investissements. Notre personnel a investi du temps et de l'énergie en travaillant avec l'industrie. Nous avons investi de l'argent dans une campagne de marketing afin que les gens du Nouveau-Brunswick passent leurs vacances dans la province et dépensent leur argent dans le secteur touristique. Nous avons aussi réalisé des investissements en capital, comme en témoigne l'annonce qui a été faite dans la circonscription du député...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Je veux réitérer que la province a aussi besoin de faire un effort, Monsieur le ministre et Monsieur le président, mais aussi que nous devons devenir des partenaires. Il faut que tout le monde mette l'épaule à la roue dans l'ensemble du secteur touristique de la province.

Une importante part de notre budget lié au tourisme est consacrée à la publicité au-delà de nos frontières, soit au Québec, en Ontario et dans le nord-est des États-Unis. Les campagnes publicitaires en question ont-elles été annulées? Avons-nous été en mesure de verser les fonds devant y être consacrés dans des programmes visant à aider nos exploitants d'entreprises touristiques? Les fonds ont-ils été réaffectés à d'autres secteurs?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Eh bien, comme je l'ai dit, Monsieur le président, nous avons été en mesure de réorienter notre campagne. Nous avons pu faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick apprennent des choses sur le Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'une démarche en trois étapes. La première étape consistait à créer de l'espoir et de la fierté dans la province, ce qu'il était possible de faire, encore une fois, étant donné que les gens restaient dans la province. La deuxième étape consistait à se demander où iraient en premier les gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, il a été possible de constater le choix de destination des gens. Par suite de l'ouverture de la Promenade du sentier Fundy, un nombre considérable de personnes s'y sont rendues la première fin de semaine de l'ouverture du sentier ; le nombre de visiteurs y était tel qu'il a en fait dépassé celui de l'année dernière. Lorsqu'on examine ce site touristique, on se dit avec



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

enthousiasme qu'il s'agit d'une excellente réaction à la campagne de marketing qui a été lancée. Voilà le genre de réaction rapide que nous pouvons obtenir des gens de la province.

Quant à la perspective de faire de la publicité ailleurs, ce n'est pas la direction que j'ai...

Le président (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée.

